

## PROJET MINIER À SALAU

# L'association PPERMS passe une étape

*Créée le 13 novembre 2015, l'association Pour le Projet d'Étude et de Recherche de la Mine de Salau réunit 1000 adhérents. Lors de son assemblée générale, elle est revenue sur l'année écoulée et a défini ses nouveaux objectifs.*

**H**élène Nirascou, coprésidente de PPERMS, a tenu à remercier tous ceux qui ont œuvré à la structuration de l'association, rappelant son fondement apolitique et son indépendance par rapport aux sociétés Variscan Mines et E-Mine. «*Si nous sommes aujourd'hui reconnus, c'est grâce à vous et à votre implication*» déclare-t-elle à ses membres, qui à 80% sont des locaux. Elle remercie

également ceux qui ont apporté un soutien ferme à l'action de l'association, entre autre, une quinzaine de communes du Couserans. Dans l'assemblée, des personnes qui ont simplement voulu, en tant que citoyen, prendre part à la reconversion de leur territoire. Maintenant que la signature du décret (voir notre encadré) autorisant le Permis Exclusif de Recherche (PER) à la mine de Salau a été annoncée l'association prépare l'avenir.

### CHANGEMENT DE NOM

L'association a choisi de changer son nom tout en gardant son acronyme. PPERMS devient : Pour Promouvoir une Exploitation Responsable de la Mine de Salau. Toutefois, quelques voix se sont élevées contre cette nouvelle appellation, jugeant que le terme "exploitation" est utilisé prématurément. Jacques Soucasse, coprésident de l'association a alors répondu : «*Oui, nous sommes*

L'assemblée générale de l'association PPERMS à Oust : des membres qui se déclarent soucieux du devenir du projet d'étude et de recherche de la mine de Salau et indiquent d'ores et déjà qu'ils seront vigilants en ce qui concerne son suivi.







Hélène Nirascou et Jacques Soucaise, les fondateurs de l'association PPERMS, ont réuni des divers ouvrages, et ont réussi à rassembler près d'un millier de citoyens ariégeois derrière un projet qui est porteur d'un renouveau économique.

© JEAN-LOUIS CAUSSE

### NON OFFICIEL

Le décret signé par Christophe Sirugue, ministre de l'Industrie, date du 20 octobre 2016. Il doit obligatoirement être inscrit au Journal Officiel (JO) pour être appliqué. Pour l'heure, il n'y apparaît ni jours pas. Questionnée, la préfecture de l'Ariège répond : « Le décret doit être publié au JO avant le 9 février 2017, sous peine de forclusion ». Les associations, en lien avec la réouverture de la mine de Salau, pour ou contre, ainsi que la société porteuse du projet sont donc dans l'attente pour engager des actions concrètes.

pour promouvoir une mine responsable. Nous n'allons pas nous cacher derrière les mots. Eux, (les exploitants NDLR) ne sont pas venus simplement pour explorer mais bien dans l'objectif de pouvoir exploiter, sinon ils n'investiraient pas autant d'argent ». Rappelons que Variscan Mines, dont Michel Bonnemaïson est le directeur, compte engager 25 millions d'euros pour ces recherches. « Il nous faut donc suivre et ne pas rester en retrait. Nous devons être à leur côté pour savoir ce qu'ils veulent faire, et peut-être

pouvoir imposer des limites » ajoute-t-il. Et l'association compte bien travailler dès aujourd'hui au devenir du Couserans. « Si la mine ouvre, nous savons qu'elle fermera un jour ou l'autre, il nous faut donc anticiper pour pérenniser notre territoire » ; car si cette activité peut relancer l'économie couseranaise, cette dernière ne doit pas dépendre seulement de la mine de Salau.

L'association compte donc s'imposer et siéger au Comité d'Information et de Suivi Technique du projet. « Marie Lajus, préfète de l'Ariège, nous a affirmé qu'elle ne s'y opposerait pas » précise l'association. Ce comité devrait se mettre en place rapidement, une fois le décret publié au Journal Officiel.

### UNE MINE RESPONSABLE

« Ce n'est qu'à la fin du permis de recherche que nous nous positionnerons pour ou contre l'exploitation de la mine. C'est un cap qu'on ne quittera pas » assure Hélène Nirascou. Et ce positionnement dépendra entre autre de la mise en place d'une mine responsable par l'exploitant. Lors de cette assemblée générale, Vincent Rozès, ancien maire d'Oust a souhaité présenter ce concept à l'aide d'un diaporama. Avouant qu'il n'est pas un spécialiste, il en a donné les grandes lignes. « Nous sommes là pour répondre à vos questions concernant ce sujet, car c'est dans ce domaine social et économique, participant à la vie locale que nous avons toute notre place » explique-t-il. Et justement les

Vincent Rozès explique le concept de mine responsable.

Fabrice Bousquet, secrétaire de l'association, a fait un compte-rendu précis des nombreuses interventions de PPERMS auprès des élus et des pouvoirs publics.



© JEAN-LOUIS CAUSSE



© JEAN-LOUIS CAUSSE





© STÉPHANIE LOPEZ

© STÉPHANIE LOPEZ

Hélène Nirascou, présidente de l'association et les membres du bureau rappellent les actions menées en 2015 et 2016.

Jacques Soucasse, co-président de l'association : « *Nous pouvons toujours faire du bruit !* »

questions relatives à l'exploitation n'ont pas tardé, et chacun a pu librement prendre la parole pour s'interroger.

- Si l'association attend du porteur de projet qu'il s'engage dans une démarche de mine responsable, en terme juridique peut-on à l'heure actuelle le lui imposer ? Pour le moment, cette initiative s'inscrit sur la base d'un engagement volontaire ; la réforme du code minier, qui aurait pu l'obliger et pourtant réclamée depuis longtemps, n'a pas encore abouti.
- Si pour l'instant, le porteur de projet a émis le désir de travailler étroitement avec la Fédération de la Chasse, la Fédération de la Pêche, les associations de randonnée, de tourisme... demandant par ailleurs à PPERMS « d'être le lien entre les différents

organismes et lui, et faire que tous puissent se rencontrer et mettre en place un avenir commun » ; peut-on véritablement avoir confiance et avons-nous le recul nécessaire sur ses autres explorations ? Variscan Mines a notamment eu plusieurs permis accordés en France et à déjà commencé des recherches sur site.

Toutes ces questions, encore sans réponse, témoignent de l'envie des adhérents de continuer à se mobiliser sur le sujet et de prendre part à la vie de leur territoire en toute citoyenneté et connaissance des choses. « *Nous poserons un cadre mais il y aura bien sûr des limites. Par contre, nous pouvons toujours faire du bruit* » conclut Jacques Soucasse.

STÉPHANIE LOPEZ



## ACTIONS MENÉES

En un an, PPERMS a rencontré de nombreuses instances. Dès le 21 décembre 2015, elle envoie la copie de la pétition favorable au projet qui a recolté 1 600 signatures aux ministres Ségolène Royal et Emmanuel Macron. En janvier 2016, elle invite tous les élus du Couserans à une réunion. La vingtaine qui a répondu assiste à une présentation de l'association, le 26 janvier. Le 1<sup>er</sup> février, elle informe la préfète de l'Ariège, Marie Lajus, de son souhait de faire partie du Comité d'Information et de Suivi Technique une fois le PER accordé. Le même jour, elle demande un entretien à Carole Delga, présidente de la région Occitanie, qui à ce jour n'a pas été réalisé. Le 18 mars, elle arrive à réunir 800 personnes au Parc des Expositions de Saint-Girons pour une réunion publique en présence de Michel Bonnemaison, porteur du projet et d'autres intervenants. Suivent diverses rencontres avec les élus, les porteurs du projet et les représentants de l'État jusqu'à l'annonce, le 21 octobre, de l'attribution du Permis Exclusif de Recherche par le ministère de l'Industrie.

© JEAN-LOUIS CAUSSE



Devant le retard pris par l'insertion au Journal Officiel de l'arrêté ministériel accordant le permis d'étude attribué à Variscan Mines, les élus et citoyens favorables à ce permis ont manifesté le 8 décembre devant la sous-préfecture de Saint-Girons.